

REUNION DU 8 JUILLET 2014



L'an deux mil quatorze, le huit juillet, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints,
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUTD Claire, M. JASSAK Julien, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents excusés : M. ORENGE Ludovic et Mme BROUTE Karine.

Deux procurations écrites ont été données :

- M. ORENGE Ludovic à M. BARTHELEMY Ludovic
- Mme BROUTE Karine à M. PERIER Philippe.

Mme CLAEREBOUTD Claire a été élue secrétaire de séance.

L'assemblée ayant pris connaissance du compte-rendu du 3 juin 2014, et aucune observation n'étant formulée, celle-ci l'adopte à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (1/07-2014)

- Information (M. BARTHELEMY) : « le P'tit Bréautais » a été distribué, le prochain sera diffusé fin septembre début octobre.
 - Jeunesse et sports (M. BARTHELEMY) : la réunion avec les adolescents de la commune, le 12 juin dernier, a permis d'engager un dialogue et a suscité chez l'un d'entre eux, l'envie de créer une association des jeunes. Une prochaine rencontre avec les adolescents est prévue en septembre.
 - Conseil d'école (Mme THUMEREAU) : la demande de dérogation pour la mise en place d'activités périscolaires le mardi après-midi a été acceptée par l'Inspection de l'Education Nationale. Les intervenants reçus par Mme THUMEREAU donnent une suite favorable à la proposition de mise en place d'animations périscolaires. Le questionnaire remis aux parents des élèves de l'école H. Blanc, a eu pour résultat de recueillir l'inscription aux activités de la presque totalité des enfants.
 - Travaux (M. LECARPENTIER) : la pose de poteaux d'éclairage public a été réalisée impasse du moulin (de petits dégâts ont été constatés notamment suite aux pluies importantes). Le scellement au sol de l'abribus situé côté impair de l'avenue du 8 mai incombe à la commune. Il est insisté sur le fait qu'aucune publicité ne doit être apposée sur l'abribus.
Des demandes de devis sont en cours concernant les points suivants :
 - Suppression de la stagnation de l'eau dans la cour de l'école
 - Réfection de la peinture du préau
 - Pose de prise de courant pour l'installation de matériel électroménager à l'école
 - Suppression d'un local vétuste près du local des associations rue P. de Coubertin
 - Création d'une allée sécurisée pour les enfants se rendant à la salle P. Anquetil
 - Insonorisation du plafond de la cantine avec extracteur
 - Point d'éclairage à l'emplacement du ramassage scolaire route de la Hauteville
 - Changement des ampoules des luminaires près de la mairie suite à une modification de normes
 - Création d'un point d'éclairage au niveau du portillon du stade de football
 - Installation de filets autour du city-stade
- M. GUILLAIN souligne la vétusté des prises de courant à la salle polyvalente.

AVENIR DE LA POSTE (2/07-2014)

M. PERIER informe l'assemblée de la modification des horaires d'ouverture de la poste de Bréauté depuis le 7 juillet. Il signale avoir eu un entretien avec l'un des responsables locaux de la Poste au sujet de l'avenir de ce service sur la commune. Il reporte quelques informations recueillies

lors de cet entretien et précise que la Poste aide financièrement les communes lorsqu'il y a création d'une agence postale communale. Une réponse négative lui a été donnée concernant la mise en place d'un distributeur automatique. M. PERIER souhaite que le conseil municipal se prononce avant la fin de l'année sur la création d'une agence postale communale. Il sollicite trois personnes pour étudier ce dossier. Mme THUMEREAU, Mme CLAERBOUDT et M. BARTHELEMY se proposent pour réaliser ce travail. Une réunion est prévue le 20 août.

HORAIRES MAIRIE ET PERMANENCES DES ELUS EN PERIODE DE CONGES (3/07-2014)

M. PERIER fait savoir que les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés comme suit durant les congés annuels des agents du secrétariat de mairie : depuis le 23 juin et jusqu'au 29 août 2014 inclus, ouverture au public du secrétariat : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 heures à 18 heures, fermé le mercredi.

Pendant cette même période, les permanences des élus ont lieu le lundi matin de 9 heures à 12 heures ou sur rendez-vous.

PLACE BREAUDE (4/07-2014)

M. PERIER informe l'assemblée du caractère urgent de la poursuite des démarches afin de pouvoir bénéficier de la subvention départementale pour l'aménagement de la place. Il fait part de la mise en ligne sur le site de l'ADM 76 de l'appel de candidature pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à cet aménagement du centre bourg. Une réunion de travail sera organisée en août afin de permettre le lancement de l'appel d'offre pour les entreprises dès septembre.

POUVOIRS DU MAIRE TRANSFERABLES AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (5/07-2014)

M. PERIER informe qu'en vertu de la loi du 28 janvier 2014 (art. 65) les pouvoirs de police du maire sont transférés automatiquement vers le président de l'EPCI en matière de voirie et d'habitat à compter de février 2015, sauf si le maire de la commune s'y est opposé avant le 1^{er} juillet 2014. Il signale à l'assemblée qu'il s'oppose à ce transfert.

MATERIEL EDUCATIF ECOLE HENRI BLANC (6/07-2014)

Mme THUMEREAU détaille la demande annuelle de la Directrice de l'école Henri Blanc pour l'acquisition de matériel éducatif pour un montant total de 678 €. L'assemblée donne son accord sachant que cette dépense est inscrite dans le budget 2014.

MICRO-ORDINATEUR ET VIDEOPROJECTEUR ECOLE HENRI BLANC (7/07-2014)

M. BARTHELEMY fait part des besoins en matériel informatique évoqués en conseil d'école du 18 avril dernier. Il présente trois devis contenant le chiffrage de deux ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur :

- IDEAL PC (Saint-Léonard) : 1805 €
- PHOTOCAZE : 1530 €
- CLIC SERVICE (Fécamp) : 2148 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur.

POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL (8/07-2014)

M. PERIER informe l'assemblée qu'il a eu un entretien avec la plus grande partie du personnel communal. Quelques modifications dans l'organisation du travail ont été envisagées. Mme LEFRANCOIS rappelle que les salariés doivent être conviés à un entretien avec l'employeur, une fois par an.

SUBVENTION J.S.B. (9/07-2014)

M. PERIER fait un compte-rendu des problèmes évoqués par l'association J.S.B. lors de la réunion du 2 juin dernier (un terrain souvent impraticable, manque d'éclairage de celui-ci, peinture des vestiaires à refaire, soucis de chauffage, ...).

L'association devant faire face à des frais importants d'eau, d'électricité et de gaz, elle sollicite un geste de la part du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'allouer à la J.S.B. pour l'année 2014, le même montant de subvention que celui versé en 2013, soit 3832 €

L'assemblée, à 14 voix pour (M. MALO ne prenant pas part au vote) et sous réserve de l'approbation par la J.S.B. :

DECIDE d'octroyer à la J.S.B., à titre exceptionnel pour 2014, une aide financière de 750 € pour l'achat de peinture destinée au traçage des terrains de football,

DECIDE que cette tâche ne sera plus effectuée par les agents d'entretien.

M. PERIER précise qu'il a répondu négativement à la demande d'installation d'un conteneur près des vestiaires en référence à la réglementation du P.L.U.

Plusieurs conseillers souhaitent connaître le mode de calcul des subventions.

REMISE DES DICTIONNAIRES A L'ECOLE HENRI BLANC (10/07-2014)

Il est signalé que les élèves partant en 6^{ème} à la rentrée prochaine ont été destinataires d'un « dictionnaire des collèges » lors d'une petite manifestation organisée à l'école avec la collaboration de l'association des parents d'élèves.

ETAT DES POINTS D'EAU INCENDIE (11/07-2014)

L'assemblée prend connaissance du « bilan contrôle des points d'eau 2013 » remis par M. le Maire. Compte-tenu de certaines anomalies, M. PERIER propose de contacter VEOLIA afin d'y remédier.

MOTION AMF (12/07-2014)

M. le Maire fait part d'un courrier de l'Association des Maires de France portant sur la baisse des dotations de l'Etat. Il demande à l'assemblée si elle souhaite voter une motion alertant sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la motion suivante :

La commune de Bréauté rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien vivre ensemble ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bréauté estime que les attaques récurrentes de certains medias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bréauté soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

LAVE-LINGE ET SECHE-LINGE ECOLE HENRI BLANC (13/07-2014)

M. BARTHELEMY indique que le linge de literie de l'école maternelle est lavé à chaque vacance scolaire par deux agents. Il propose l'achat de matériel électroménager pour améliorer les conditions de nettoyage. Le coût d'acquisition et d'installation d'un lave-linge et d'un sèche-linge est chiffré à environ 1500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un lave-linge et un sèche-linge à hauteur de 1500 € (installation comprise).

INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE (14/07-2014)

M. PERIER liste les dernières autorisations d'urbanisme délivrées. Il donne des précisions relatives au Plan Local d'Urbanisme et en rapport avec un permis accordé.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UNE PROPRIETE (15/07-2014)

L'assemblée prend connaissance de deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

- Maître Sébastien DENOITS, notaire à Criquetot-l'Esneval, pour la parcelle cadastrée section E n°326 p, 171 route du petit pont
- Maîtres AMICE et DUPIF, notaires à Goderville, pour la parcelle cadastrée section ZB n°20 (division de la ZB n°6) lieudit « le Liborel »

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées section E n°326 p et section ZB n°20 (division de la ZB n°6).

QUESTIONS DIVERSES

- M. PERIER fait part d'une demande de M. AUBER Bernard : acquérir un bout de parcelle communale pour créer une nouvelle entrée sur sa propriété. Le conseil municipal donne un accord de principe pour céder à M. AUBER, une portion de terrain, sous réserve qu'aucuns frais n'incombent à la commune.
- Mme THUMEREAU fixe la prochaine réunion de la commission des fêtes et cérémonies au 27 août prochain à 14 heures.
- M. LECARPENTIER fait part d'un devis de la société BCM concernant le contrôle du paratonnerre de l'église, à savoir 10000 €. Il signale le caractère non obligatoire de ce contrôle.
- M. BARTHELEMY fixe la prochaine réunion de la commission d'information au 16 juillet, à 10 heures (site internet) et au 19 août, à 18 heures.
- M. GUILLAIN évoque la prise en considération de la ruelle le long de la pharmacie dans le cadre de l'aménagement de la place Suchetet.
- Mme LEFRANCOIS fait état de la peinture de l'abribus situé devant la cantine scolaire municipale. Certains jeunes de la commune se sont proposés pour refaire la peinture. A une question de Mme LEFRANCOIS, M. PERIER répond que M. DEFRANCE a été embauché uniquement pour le mois de juillet.
- Mme CLAERBOUDT alerte sur la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue P. de Coubertin et suggère l'installation de ralentisseurs.
- M. MALO informe l'assemblée de l'élaboration par la commission des entreprises, commerçants et artisans, d'un questionnaire destiné à tous les agriculteurs de la commune. Il demande des informations sur l'aménagement de la gare, M. PERIER lui répond que les plantations devant la gare seront réalisées en automne. Il évoque les problèmes suivants :
 - vandalisme sur le parking Nord,
 - sacs éventrés rue des bosquets,
 - chats errants rue A. Arnaud.

La séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.